



Crise sanitaire : quel impact sur les fonds propres des TPE et PME ?



PAR **ROMAIN GIRAC**, CHARGÉ DE MISSION SENIOR, CONSEIL SUPÉRIEUR

L'Observatoire du Financement des Entreprises (OFE) vient de publier, mi-mai, un rapport consacré aux fonds propres des TPE-PME. Le niveau des fonds propres des entreprises constitue une variable très observée par les gouvernements pour connaître la capacité d'une économie à transformer des PME de taille importante en ETI qui deviendront les moteurs de croissance de demain. Dans un contexte de crise sanitaire et économique mondiale, l'étude de la solvabilité des entreprises et notamment du niveau des fonds propres au passif du bilan accentue l'importance de cette variable dont dépend souvent la survie des entreprises à moyen terme.

SITUATION DES FONDS PROPRES DES TPE-PME AVANT LA CRISE SANITAIRE

Avant la crise de la Covid-19, les TPE-PME ont connu une amélioration globale de leur situation en fonds propres principalement sous l'effet d'une mise en réserve des résultats, le recours au capital externe restant moins marqué pour ces catégories d'entreprises, notamment pour les plus petites d'entre elles, que pour les ETI ou les grandes entreprises.

Cette amélioration de la structure financière s'est notamment traduite par une diminution du taux d'endettement financier, tant des TPE que des PME. Le ratio de fonds propres de ces dernières se situait, en 2019, à des niveaux comparables à ceux de deux grands voisins européens, l'Allemagne et l'Italie. Malgré cette situation favorable, des zones de fragilité persistaient. Ainsi, 20 % des PME pouvaient être considérés comme sous-capitalisés au regard de leur niveau d'endettement. Dans le même ordre d'idées, un tiers des TPE se caractérisait par des structures financières très dégradées. Ainsi, si globalement les TPE et PME ont abordé la crise avec des fonds propres renforcés, une proportion non-négligeable d'entre elles

présentait des fragilités, le niveau de fonds propres étant un déterminant majeur du risque de défaillance.

DÉGRADATION DE LA STRUCTURE DES BILANS CONSÉCUTIVE À LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire a impacté fortement la structure financière des entreprises, rendant nécessaire un renforcement ciblé des fonds propres estimé à 50 milliards d'euros dont environ 20 milliards assortis d'un soutien public.

Le soutien public massif en liquidités à travers des différents dispositifs d'accompagnement mis en place, la distribution large par les réseaux bancaires de Prêts Garantis par l'État (PGE), notamment au bénéfice des TPE-PME, ont permis d'amortir le choc de la crise mais certaines entreprises ont connu des pertes non rattrapables d'activité.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer les fonds propres pour conforter la solvabilité des TPE-PME profitables sur le long terme mais fragilisées par une hausse de leur endettement, de préserver la capacité d'endettement des entreprises potentiellement atteintes par un taux d'endettement élevé qui réduit leur accès aux





financements et de regarnir les « matelas » pour pouvoir absorber des chocs futurs.

Intégrée dans un ensemble de paramètres financiers et non financiers, la situation en fonds propres est, en effet, analysée par les investisseurs comme une mesure de la capacité de l'entreprise à faire face à des chocs externes et à supporter des pertes éventuelles sans remettre en cause le remboursement des créanciers. Les TPE-PME disposent, à cet égard, d'un ensemble de dispositifs qui permettent de consolider leurs fonds propres aux différentes étapes de leurs cycles de développement, qu'il s'agisse du recours au capital-investissement ou de l'accompagnement ciblé de plus petites structures avec des apports en prêts d'honneur.

Le renforcement des fonds propres des TPE-PME s'inscrit également dans le plan de relance qui prévoit des mesures spécifiques pour renforcer la structure financière de ces entreprises, mais il sera important que les apports en fonds propres soutenus par des garanties publiques soient sélectifs et ciblent des entreprises saines qui disposent de réelles perspectives de développement.

Les différentes mesures reposent sur une implication convergente des différents acteurs, des interventions en fonds propres de Bpifrance, une mobilisation des acteurs bancaires et du capital-investissement pour distribuer des prêts à long terme, une orientation de l'épargne vers le financement des entreprises et un ensemble de mesures fiscales.

POUR EN SAVOIR PLUS

Accéder au rapport complet de l'Observatoire du financement des entreprises sur les fonds propres des TPE-PME sur <https://mediateur-credit.banque-france.fr/rapport-sur-les-fonds-propres-des-tpe-et-pme>

IMPACT STYLISÉ DU CHOC COVID-19 SUR LE BILAN DES ENTREPRISES

Bilan moyen de l'échantillon PME (>50) et ETI avant choc Covid (en M€)

Actif		Passif	
Actif net hors trésorerie	100,4	Fonds propres	42,8
Trésorerie	1,2	Dette	58,8
Total	101,6	Total	101,6

Bilan moyen de l'échantillon PME (>50) et ETI après choc Covid (en M€)

Actif		Passif	
Actif net hors trésorerie	97,6	Fonds propres	36,6
Trésorerie	0,2	Dette initiale	58,8
		Dette Covid	2,4
		dont report	0,6
Total	97,8	Total	97,8

Source : Face 2017 (Insee), Calculs DG Trésor

Note : Le « report » est celui des échéances fiscales et sociales, qui constituent la dette nouvelle des entreprises à l'égard des administrations publiques. Du fait des choix techniques de modélisation, certaines entreprises peuvent conserver une trésorerie non exactement nulle.

La modélisation réalisée, ci-dessus, par la DG Trésor du choc lié à la Covid-19 permet de mieux apprécier la façon dont les fonds propres des entreprises sont affectés. Les tableaux précédents présentent le bilan moyen, avant et après choc, estimé pour un échantillon particulier d'entreprises : on se limite aux grandes PME (celles qui ont de 50 à 249 salariés) et aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI, entre 250 et 5 000 salariés) dont la trésorerie n'est pas suffisante pour absorber le choc de la crise et qui sont donc obligées d'augmenter leur endettement. Cela concerne un peu plus de 3 000 entreprises (sur environ 25 000). Le choc modélisé sur le chiffre d'affaires est d'une durée de trois mois, et différencié par secteur en reprenant les estimations faites durant le confinement par l'Insee.

Présentation de l'Observatoire du financement des entreprises

L'Observatoire du Financement des Entreprises (OFE), présidé par Frédéric Visnovsky, médiateur national du Crédit, dépend de la Banque de France et travaille à l'élaboration de rapports commandés par le Premier ministre ou le ministre de l'Économie ou bien décidés par la majorité de ses membres. Depuis plus de 8 ans, le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables participe régulièrement aux travaux de ce groupe de travail qui réunit les principaux acteurs français du financement.

En 2021, deux rapports ont été publiés, dont un, à la demande de Bruno Le Maire, sur l'accès des TPE et PME aux services bancaires (rapports de l'OFE : les rapports de l'Observatoire du financement des entreprises | Banque de France (banque-france.fr). Pour le rapport sur les fonds propres des TPE-PME, les représentants du Conseil supérieur ont été interrogés sur la constitution et les fonctions des fonds propres et des quasi-fonds propres dans les comptes ainsi que sur les principaux ratios financiers en lien avec les fonds propres.